

Grand Prix de Téoula

4 et 5 Mai 2019

UGolf de Toulouse Téoula

71 avenue des Landes – 31830 PLAISANCE DU TOUCH

contact@gardengolf-toulouse-teoula.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.*

1 - Conditions de participation

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés d'une fédération reconnue et répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur rentrant dans la limite des index fixée ci-dessous à l'article 2. Les joueurs licenciés à la ffgolf devront avoir enregistré le certificat médical ou, le cas échéant, le questionnaire de santé, faute de quoi l'inscription sera rejetée, et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ pour l'année 2019. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription. **Épreuve non-fumeurs.**

2 - Forme de jeu

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames : index inférieur à 18 Départs marques bleues

Une série Messieurs : index inférieur à 15 Départs marques blanches

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs <i>maximum</i>	dont Dames <i>minimum</i>	dont wild cards <i>maximum</i>
144	33	14

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les stipulations du Vade-mecum 2019.

Note 1 : La Ligue Occitanie dispose de WildCards, incluses dans le nombre total de participants. (cf. tableau ci-dessus).

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **19 Avril 2019**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Départage : Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique ffgolf.

Départs : Le tirage des départs sera réalisé conformément aux stipulations du Vade-Mecum 2019.

3 - Inscription - Engagements

Par courrier ou sur la plateforme EVENTBRITE avant le 19 Avril 2019, au golf de Téoula, en nous faisant parvenir le bulletin d'inscription, obligatoirement accompagné du **droit d'engagement** par chèque à l'ordre du golf de Téoula, en espèces, par CB à l'accueil ou par téléphone.

Droit d'engagement :

80€ joueur NON ABONNE	40 € joueur MEMBRE UGOLF
40 € -25 ans NON ABONNE	30 € -25 ans MEMBRE UGOLF
30 € -18 ans NON ABONNE	25 € -18 ans MEMBRE UGOLF

La liste des participants retenus sera communiquée à la Ligue avant le 24 Avril à 12h. La journée d'entraînement est prévue le vendredi 3 Mai, sur réservation des départs au Golf.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

4 - Remise des prix

Classement en brut uniquement. Les trois premiers joueurs de chaque série seront récompensés.

5 - Comité de l'épreuve

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.